

# BPJEPS

## ACTIVITÉS GYMNIQUES

DIPLÔME DE NIVEAU 4



### Comment puis-je accéder à la formation ?

Vous devez être titulaire du PSC1, valider les TEP (tests d'exigence préalables) et réussir les épreuves de sélection, soit une épreuve orale et une épreuve écrite.

> inscription en ligne : rubrique « Formation » du site internet du CREPS.

### Quels métiers puis-je envisager au terme de la formation ?

L'éducateur sportif diplômé est capable :

- > de concevoir un projet pédagogique dans le domaine des activités gymniques ;
- > de conduire des actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement dans les activités gymniques et d'entraînement de l'option jusqu'à un premier niveau de compétition fédérale ;
- > d'organiser la sécurité des pratiquants et des lieux de pratique ;
- > de participer au fonctionnement de la structure.

### Où se déroule la formation ? Puis-je bénéficier d'une solution de restauration et d'hébergement ?

Lieux de formation :  
CREPS de Poitiers, gymnases de Poitiers & alentours

Hébergement et restauration possibles au CREPS, se renseigner auprès de l'accueil :

- > 05 49 36 06 00
- > [accueil@creps-poitiers.fr](mailto:accueil@creps-poitiers.fr)
- > en savoir plus : rubrique « Accueil » du site internet du CREPS.

### Qui est mon interlocuteur au CREPS ?

Responsable pédagogique  
**Patrice MYLLER**  
06 33 95 26 46  
[patrice.myller@creps-poitiers.fr](mailto:patrice.myller@creps-poitiers.fr)

Secrétariat :  
**Sylvie LASNIER**  
05 49 36 06 13  
[sylvie.lasnier@creps-poitiers.fr](mailto:sylvie.lasnier@creps-poitiers.fr)

### Comment s'organise la formation ?

Durée : 14 mois

- Alternance :
- > En centre de formation :
    - Mention A (activités gymniques acrobatiques) - 803h
    - Mention B (gymnastique rythmique) - 600,5h
  - > En structure : minimum 400h

Dates : 18/08/2025 au 27/09/2026

### Contenus de formation

4 unités capitalisables évaluées tout au long de la formation.

> en savoir plus : rubrique « Formation » du site internet du CREPS.

### Je suis en situation de handicap, puis-je accéder à la formation ?

Le CREPS de Poitiers est labellisé «Handi Accueillant».  
Réfèrent handicap à contacter :  
**Isabelle CHAMPALOU / 07 63 78 18 52**  
[isabelle.champalou@creps-poitiers.fr](mailto:isabelle.champalou@creps-poitiers.fr)

### Quel est le coût de la formation et comment puis-je la financer ?

Selon le parcours de formation choisi, le tarif diffère. Ainsi :

Coût pour la mention A : 8.030€  
Coût pour la mention B : 6.005€

> en savoir plus sur les aides financières possibles : rubrique « Formation » du site internet du CREPS.

### Cette formation est-elle ouverte à l'apprentissage ?

Cette formation est ouverte à l'apprentissage.

> en savoir plus : rubrique « Centre de Formation des Apprentis » du site internet du CREPS.

## PLUS D'INFOS

Scannez le QR code ci-contre pour accéder à la fiche formation sur notre site [www.crepspoitiers.fr](http://www.crepspoitiers.fr)



La certification Qualiopi a été délivrée par AFNOR Certification au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



### CREPS DE POITIERS

Château de Boivre, 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD  
☎ | 05 49 36 06 00  
✉ | [accueil@creps-poitiers.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-poitiers.sports.gouv.fr)

### SUIVEZ-NOUS



[WWW.CREPSPOITIERS.FR](http://WWW.CREPSPOITIERS.FR)